

UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

BOURSE DE STAGE À L'INTERNATIONAL



Appel à candidatures 2025

La promotion et le soutien à la mobilité internationale sont des axes majeurs de la politique internationale de l'Université Paris-Saclay.

En proposant des bourses d'excellence pour une aide à la mobilité de stage à l'international, l'Université Paris-Saclay offre aux meilleurs de ses étudiants la possibilité d'acquérir une expérience internationale au cours de leurs études, de développer des compétences professionnelles et interculturelles et, dans certains cas, de pratiquer une langue étrangère.

Calendrier de l'appel 2025 :

Vague 1 :

Clôture : **9 février 2025 à minuit**

Annonce des résultats : **fin mars 2025**

Vague 2 :

Clôture : **30 mars 2025 à minuit**

Annonce des résultats : **fin mai 2025**

Date de début du stage et durée minimum :

- La date de début du stage doit être comprise entre le 1er janvier et le 1er décembre 2025.
- Le stage doit être d'une durée minimum de 6 semaines (4 semaines pour les étudiants du 1er cycle).

Bénéficiaires :

Etudiants inscrits à : AgroParisTech (campus de Palaiseau et CEI campus de Palaiseau uniquement), CentraleSupélec (Campus de Gif-sur-Yvette), ENSIIE (M1), l'ENS Paris-Saclay, l'INSTN-CEA, l'IOGS (campus de Paris-Saclay uniquement), l'Université Evry Paris-Saclay, l'Université Paris-Saclay, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).

Etudiants Niveau BUT2/BUT3/L2/L3/LP :

- Etudiants inscrits en Licence L2/L3/LP/BUT2/BUT3, étudiants en DFGSM et DFGSP 2^{ème} ou 3^{ème} année (médecine et pharmacie), inscrits dans une formation accréditée à l'Université Paris-Saclay ou dans un établissement-composante ou une université membre-associé de l'Université Paris-Saclay
- Elèves ingénieurs et normaliens-étudiants de niveau équivalent dans le cadre d'un stage de recherche uniquement

Etudiants en M1/M2, étudiants ou élèves ingénieurs/normaliens niveau équivalent à M1/M2 :

- Etudiants inscrits dans un master M1/M2 dont la mention est accréditée à l'Université Paris-Saclay
- Etudiants inscrits dans un cursus ingénieur d'une composante, d'un établissement-composante ou université membre-associé de l'Université Paris-Saclay de niveau équivalent
- Normaliens-étudiants de niveau équivalent, normaliens-élèves en CST année ARPE à l'ENS Paris-Saclay
- Elèves ingénieurs en année de CEI (Certificat d'Expérience à l'International) à AgroParisTech
- Etudiants en DFASM et DFASP 1^{ère} ou 2^{ème} année (médecine et pharmacie)

Ne sont pas éligibles :

- Les normaliens-élèves percevant une rémunération de par leur statut de fonctionnaire stagiaire
- Les étudiants d'AgroParisTech en dehors du campus de Palaiseau, les étudiants en césure-stage et les étudiants en congés
- Les étudiants de CentraleSupélec en dehors du campus de Gif-sur-Yvette
- Les étudiants de l'IOGS en dehors du campus d'Orsay/Palaiseau
- Toute catégorie d'étudiants percevant tout autre financement dont le montant est supérieur à 1500€ mensuels (bourses de mobilité, gratification de stage...).
- Les étudiants en mobilité dans le cadre d'une année de césure
- Les étudiants internationaux souhaitant faire leur stage dans leur pays d'origine
- Les étudiants ayant déjà bénéficié d'une bourse de stage à l'international IDEX de l'Université Paris-Saclay au cours d'un même cycle d'études
- Les élèves ingénieurs dans le cadre d'un stage ouvrier
- Les élèves ingénieurs ou normaliens-étudiants qui, dans le cadre d'un double diplôme, réalisent un master qui n'est pas un master accrédité de l'Université Paris-Saclay

Mobilité de stage hybride :

La mobilité hybride est possible. Elle doit combiner obligatoirement une période en télétravail et une période sur le lieu du stage d'une durée minimum d'un mois. Seule la mobilité physique sera financée.

Montant de l'aide financière :

- L'aide financière forfaitaire journalière est de 22€ (soit 660€ pour un mois de 30 jours). Elle est complétée par une indemnité de transport calculée en fonction du lieu de stage. Elle ne peut excéder 6 mois.
- La bourse sera versée dans son intégralité aux lauréats après réception et traitement des documents attestant de leur arrivée dans leur structure d'accueil.
- La bourse peut être cumulable avec d'autres financements, gratification ou autre bourse (bourse du CROUS, bourse Erasmus+, ...) sous réserve que la somme perçue, incluant l'éventuelle gratification de stage, ne soit pas supérieure à 1500€ par mois. Elle ne peut en revanche être cumulée avec l'aide à la mobilité internationale versée par l'Université Paris-Saclay (aide à la mobilité de la région Ile-de-France, aide AMI du Ministère de l'Enseignement Supérieur, aide à la mobilité provenant des fonds propres de l'Université). Si vous êtes administrativement inscrit dans un établissement-composante (AgroParisTech, CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, IOGS) ou dans une université membre-associé (Université d'Evry, UVSQ), veuillez contacter le service des relations internationales de votre établissement ou de votre université.
- Dans le cadre d'une mobilité hybride, seule la période de stage passée à l'étranger sera financée.

La modification du lieu de stage entraîne l'annulation de la bourse.

La prolongation du stage n'entraîne pas une augmentation du montant initial de la bourse. En cas de réduction de la durée totale de la période de stage (*retour anticipé*), l'étudiant concerné devra rembourser le trop-perçu à l'Université Paris-Saclay.

Bonus Mobilité Douce :

L'Université Paris-Saclay est pleinement investie dans le développement soutenable. Si vous choisissez de partir grâce à un moyen de transport éco-responsable comme le bus ou le train, l'Université Paris-Saclay vous versera en plus un bonus de 100€ + un jour de voyage à l'aller et 100€ + un jour de voyage au retour (sur présentation de votre justificatif de transport).

Modalités de candidature :

- Le dossier de candidature doit être déposé en ligne sur la plateforme MoveOn : <https://psud.moveonfr.com/form/674592f691994b2ada0606c1/fra>.
- Les étudiants inscrits pédagogiquement dans une des composantes de l'Université Paris-Saclay doivent obligatoirement, en complément, déclarer leur mobilité en complétant le portail des étudiants sortants : <https://psud.moveonfr.com/form/5593d35c3f5d66dd7b000000/fra>.
- Les étudiants inscrits pédagogiquement dans une école composante (AgroParisTech, CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, IOGS) ou dans une université membre-associé (Université Evry Paris-Saclay, UVSQ) de l'université Paris-Saclay doivent obligatoirement se rapprocher de la direction des relations internationales de leur établissement

pour connaître les consignes en vigueur dans leur établissement.

- Les dossiers incomplets seront déclarés inéligibles.
- Le dossier une fois déposé ne pourra être ni modifié ni remplacé.
- Il ne peut être déposé qu'un seul dossier par appel.

Dossier de candidature :

Les candidats sont invités à déposer directement dans le formulaire de candidature, les documents suivants :

- Un CV détaillé récent,
- Le certificat de scolarité de l'année en cours,
- Les relevés de notes de l'année N-1,
- Les relevés de notes de l'année N ou tout justificatif de niveau pour l'année en cours,
- Une lettre de motivation,
- Le formulaire "**2025_host_organization_form**" à télécharger et à faire compléter par l'organisme d'accueil.

La lettre de motivation est importante.

Elle devra être bien argumentée et faire apparaître la motivation et l'intérêt du candidat pour le stage, notamment concernant le choix du pays, du laboratoire, de l'institution ou de l'organisme d'accueil. Elle doit présenter et expliquer d'une façon détaillée :

- Le sujet du stage, le choix de l'organisme ou du laboratoire,
- La cohérence entre le stage et la formation suivie et/ou un futur projet d'études ou professionnel,
- Ce que le stage va apporter sur le plan personnel, interculturel et linguistique (le cas échéant),
- Ce que le stage va apporter sur le plan professionnel, pour une poursuite d'études ou une poursuite en thèse.

Critères d'évaluation :

- Qualité du dossier académique,
- Motivation de l'étudiant pour réaliser cette mobilité,
- L'organisme d'accueil.

Les dossiers seront évalués par une commission d'experts des établissements membres de l'Université Paris-Saclay.

L'Université Paris-Saclay se réserve le droit de refuser ou de mettre un terme à l'octroi de la bourse si les informations déclarées dans le dossier de candidature s'avèrent fausses.

La convention de stage sera demandée à tous les lauréats.

Contact : cooperation.internationale.upsaclay@centralesupelec.fr (adresse temporaire post cyber-attaque)